



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture du Val d'Oise

Direction départementale
des affaires sanitaires et sociales

Cellule Veille Alerte
Affaire suivie par :
Gérard BRULE
Tél. 01 34 41 14 57
Fax : 01 34 41 29 59
Mail : gerard.brule@sante.gouv.fr

Cergy, le 30 juillet 2009

Le Directeur Départemental des
Affaires Sanitaires et Sociales

à

Mesdames et Messieurs les médecins
du Val d'Oise

Je me réfère au contenu de ma lettre du 9 juillet, et vous adresse **la procédure de distribution des masques destinés aux professionnels de santé libéraux.**

Le département a été découpé en huit secteurs, chacun servi par un centre local de stockage (CLS). La carte illustrant cette répartition peut être consultée sur le site de la préfecture du Val d'Oise : www.val-doise.pref.gouv.fr . Il est recommandé que chaque médecin se fournisse dans le CLS dont dépend son cabinet, mais en cas de difficulté, il lui est possible de se fournir au centre local de stockage le plus proche de son domicile.

Chaque médecin produisant une ordonnance annulée se verra remettre une boîte de 50 masques FFP2 destinés à sa protection et un sachet de 50 masques chirurgicaux, à mettre à disposition de ses patients grippés dans la salle d'attente dès leur arrivée..

Chaque médecin devra préciser le nombre de collaborateurs en contact avec des patients grippés afin d'obtenir une boîte supplémentaire de masques FFP2 par personne à protéger. Le médecin peut déléguer un de ses collaborateurs, il peut aussi s'approvisionner pour plusieurs confrères, pourvu qu'il produise les ordonnances de ceux-ci.

Cette première dotation vise à compléter le kit de masques qui vous a été distribué en 2006/2007. Il vous appartiendra de vous réapprovisionner régulièrement dans un CLS, en suivant les mêmes formalités.

Les huit centres locaux de stockage des masques FFP2 et chirurgicaux, dont la liste suit, seront fonctionnels à partir du jeudi 30 juillet 8h00.

Argenteuil	Espace Municipal de Sécurité	1, rue de Montmorency, 95100 ARGENTEUIL
Cergy	Centre Technique Municipal	24 rue des Beaux Soleil, 95 220 OSNY
Franconville	Centre de Sport et Loisirs C.S.L.	Bld Rhin et Danube (croisement av. des Marais), 95130 FRANCONVILLE
Goussainville	Centre Municipal de Santé	2 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 95190 GOUSSAINVILLE
Magny-en-Vexin	Mairie de Magny en Vexin	20 rue de Crosne, 95420 MAGNY EN VEXIN
Montmorency	Poste de Police Municipale de Montmorency	1 rue de Bellevue, 95160 MONTMORENCY
Sarcelles	Centre Technique Municipal	15 rue de l'Escouvrier, 95200 SARCELLES
Taverny	centre municipal infirmier de Taverny	105 rue du maréchal Foch, 95150 TAVERNY

Ces centres seront ouverts du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00.

Le médecin prescrira systématiquement des masques chirurgicaux aux patients grippés afin de limiter la dissémination du virus à leur entourage. Les masques chirurgicaux issus des stocks nationaux sont délivrés gratuitement aux patients grippés dans les pharmacies sur prescription médicale. Ils sont conditionnés en sachets de dix masques, quantité normalement suffisante pour un patient durant 5 à 7 jours.

Le traitement antiviral est à réserver aux patients présentant des signes de gravité ou des facteurs de risque de complication. Il peut être délivré par l'officine de ville sur prescription médicale, il sera remboursé par les organismes d'assurance maladie. Les présentations pédiatriques ne sont disponibles qu'à l'hôpital de Pontoise.

Pour toute information concernant la prise en charge ambulatoire des patients grippés, je vous recommande de consulter le site du ministère : www.grippe.sante.gouv.fr .

Les informations concernant les modalités de distribution des masques dans le Val d'Oise seront prochainement accessibles sur le site internet du conseil départemental de l'ordre des médecins : <http://www.cdom95.org/>

Pour faciliter et accélérer la transmission d'information, je vous rappelle que vous pouvez me communiquer vos coordonnées, de préférence par mail à DD95-ADELI@sante.gouv.fr ou éventuellement par fax au 01 34 41 29 59. Elles seront conservées dans la base de données ADELI, dont l'accès est réservé exclusivement aux autorités sanitaires. Afin de faciliter la mise à jour de vos données personnelles, nous vous remercions de communiquer également votre numéro d'enregistrement ADELI, et à défaut, vos nom, prénom et commune d'exercice.

Le Directeur Départemental,



Gérard DELANOUE